



Avis révisé d'audience par écrit

Le 15 août 2025

Réf. : 2025-H116

Révision 1

La CCSN tiendra une audience par écrit pour examiner la garantie financière mise à jour de TRIUMF

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique fondée sur des mémoires à l'automne 2025 afin d'examiner la garantie financière mise à jour de TRIUMF pour ses installations dotées d'accélérateurs de particules. La Commission doit décider si elle accepte ou non la garantie financière mise à jour de TRIUMF. **Le présent avis révisé d'audience par écrit a pour but de modifier la date de soumission des mémoires du personnel de la CCSN et de signaler que les interventions ne sont pas sollicitées dans le cadre de cette séance.**

Les installations dotées d'accélérateurs de particules de TRIUMF se trouvent sur le campus de l'Université de la Colombie-Britannique, à Vancouver, ainsi que sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé du peuple x^wməθkwəyəm (Musqueam).

Conformément à son permis d'exploitation d'accélérateur de particules de catégorie IB, TRIUMF est tenue de maintenir une garantie financière en vue d'un déclassement qui soit acceptable pour la Commission. La garantie financière en vigueur a été acceptée par la Commission en [juin 2022](#).

Le document d'application de la réglementation [REGDOC-3.3.1, Garanties financières pour le déclassement des installations nucléaires et la cessation des activités autorisées](#) de la CCSN exige que les titulaires de permis examinent et révisent périodiquement leurs garanties financières. En janvier 2024, TRIUMF a présenté à la CCSN un plan préliminaire de déclassement mis à jour et une garantie financière révisée.

En vertu de l'article 3 des [Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#), la Commission a décidé de modifier les Règles afin que le déroulement de l'audience soit le plus informel et le plus rapide possible, compte tenu des circonstances et de l'équité. La Commission examinera un mémoire du personnel de la CCSN. Par la suite, une formation de la Commission délibérera et rendra une décision concernant cette demande. La Commission devrait rendre sa décision à **l'automne 2025**. Un compte rendu de décision sera publié sur le [site Web de la CCSN](#) et disponible sur demande auprès du Greffe de la Commission.

Le mémoire du personnel de la CCSN sera disponible après le **26 septembre 2025** sur le site Web de la CCSN, à www.cnscccsn.gc.ca, ou sur demande auprès du Greffe de la Commission.

Pour en savoir plus sur le processus d'audience publique de la Commission, sur le titulaire de permis ou sur les installations visées, ou pour demander des documents :

Agent principal du tribunal, Greffe de la Commission
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280 rue Slater
CP 1046 succ B
Ottawa ON K1P 5S9

Tél. : 343-542-8587

Télec. : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnscccsn.gc.ca

Web : [Participer à une audience publique de la Commission](#)

Pour toute demande de renseignements concernant le titulaire de permis :

Roxana Ralea, RSO
TRIUMF Inc.
4004 Westbrook Mall
Vancouver BC V6T 2A3

Tél. : 604-222-1047

Télec. : 604-222-1074

Courriel : roxanar@triumf.ca

Web : <https://triumf.ca/> (site en anglais)